Distribution : Générale
C/C.01/07-01/SR/Final
ORIGINAL : Anglais

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^{O} 07-01

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, dans le cadre d'une téléconférence tenue le 31 janvier 2007. M. Enrique Lendo Fuentes, du Mexique, présidait la séance, alors que M. Jerry Clifford et Mme Jenna Mackay-Alie (en remplacement de M. David McGovern) représentaient respectivement les États-Unis et le Canada. Le directeur exécutif de la CCE, M. Adrián Vázquez, représentait le Secrétariat, et la présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), Mme Irene Henriques, représentait ce comité. La secrétaire du Conseil, Mme Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat.

Le président ouvre la séance en prononçant un mot de bienvenue, et suggère que les représentants suppléants fixent une date qui convient le mieux pour la tenue de la prochaine réunion qu'il offre d'organiser au Mexique. La représentante suppléante canadienne le remercie de son aimable invitation, mais déclare que, compte tenu de la distance, il serait plus facile de tenir cette réunion à Montréal, au mois de février ou de mars, en raison de l'emploi du temps chargé de M. David McGovern. Elle suggère que la réunion suivante, qui se tiendra probablement en avril, ait lieu au Mexique, suggestion qu'appuient les représentants suppléants mexicain et américain. Tous trois conviennent par ailleurs d'envisager la tenue d'une réunion d'une journée à Montréal au cours de la semaine du 26 février 2007, et ils demandent au Comité permanent général de trouver, en collaboration avec le Secrétariat, une date qui fasse l'unanimité.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire.

Point 2 Questions administratives

Point 2.1 Approbation de l'utilisation des fonds excédentaires des exercices précédant ceux de 2006

Les représentants suppléants adoptent la résolution du Conseil n° 07-01 qui approuve l'utilisation des fonds excédentaires des exercices précédant celui de 2006 afin de supporter les dépenses prévues au budget de l'exercice 2007. Cette résolution remplace la résolution n° 06-13 adoptée le 19 décembre 2006. La représentante suppléante canadienne saisit l'occasion de mentionner que son ministère collabore continuellement avec le nouveau ministre de l'Environnement afin d'obtenir le financement de la CCE pour 2007.

Point 3 Communications sur les questions d'application

Point 3.1 Décision sur la question de savoir s'il faut publier les dossiers factuels relatifs aux communications SEM-02-001 (Exploitation forestière en Ontario) et SEM-04-006 (Exploitation forestière en Ontario II)

La représentante suppléante canadienne mentionne que le nouveau ministre de l'Environnement a prescrit à son ministère de rendre ce dossier factuel public dans les plus brefs délais, car le Canada est prêt à voter en faveur de la résolution du Conseil n° 07-02. Les représentants suppléants mexicain et américain votent également en faveur de cette résolution qui charge le Secrétariat de rendre publiquement accessibles les dossiers factuels finaux concernant les communications SEM-02-001 et SEM 04-006.

Point 3.2 Décision sur la question de savoir s'il faut publier le dossier factuel relatif à la communication SEM 02-003 (Pâtes et papiers)

La représentante suppléante canadienne indique que le nouveau ministre de l'Environnement a également prescrit à son ministère de rendre ce dossier factuel public et qu'elle est heureuse d'annoncer que les observations des Parties figureront intégralement dans ce document. Le représentant suppléant américain déclare que les États-Unis ont accéléré l'examen des communications, et il remercie la représentante suppléante canadienne d'en faire part à son ministre. Les représentants suppléants votent en faveur de la résolution du Conseil n° 07-03 chargeant le Secrétariat de rendre publiquement accessible le dossier factuel final concernant la communication SEM-02-003.

Le représentant suppléant américain rappelle à ses homologues que deux décisions sont en suspens au sujet des communications Lac Chapala II et Centrales électriques au charbon. Il précise que son pays est prêt à discuter de ces communications, dans le cadre d'une téléconférence des représentants suppléants ou d'une autre manière, et invite le Canada et le Mexique à faire preuve de la plus grande diligence possible au sujet de ces deux décisions. La représentante suppléante canadienne l'assure que son ministère est soucieux de ces questions et qu'elle espère que les deux décisions prises rapidement aujourd'hui constitueront un exemple pour prendre également des décisions rapides sur les questions en suspens.

En réponse à une question des Parties concernant la date de publication des dossiers factuels, le directeur exécutif déclare que les versions PDF seront disponibles dans moins de quarante-huit heures, et qu'une version imprimée le sera dans les deux prochaines semaines. Il déclare également que les ébauches des avis par serveur de liste seront remises aux parties avant leur publication. Le directeur de l'Unité des communications rappelle aux représentants suppléants que les résolutions signées dans les trois langues doivent être télécopiées au Secrétariat, ce à quoi ceux-ci s'engagent.

Le représentant suppléant mexicain indique que son pays étudie attentivement la décision du Secrétariat au sujet de la communication Lac Chapala II, mais qu'il n'est pas encore prêt à faire part de sa position. Il s'engage toutefois à traiter cette question dans les plus brefs délais.

Dans un autre ordre d'idée, la représentante suppléante canadienne soulève la question de

l'évaluation interne officielle concernant la participation d'Environnement Canada aux activités de la CCE. Elle indique que le Secrétariat a été mis au courant des conclusions de cette évaluation et invite ses homologues mexicain et américain à en être également mis au courant. Tous deux se disent heureux d'avoir cette possibilité et déclarent qu'ils fixeront une date à cette fin dès que possible.

En terminant, le représentant suppléant mexicain mentionne qu'il a été très heureux de travailler avec les représentants de la CCE et assure tous les participants du soutien du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles). Quant à la présidente du CCPM, elle déclare également que cette téléconférence s'est avérée très fructueuse.